L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 21 AVRIL 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE, Nº 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 21 AVRIL.

POUR PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE.
POUR VICE PRESIDENT:
JOHN J. CRITTENDEN.
Sujets à la décision de la Convention nationale whig.

M. Webster.

Nous trouvons dans l'*Alexandria Gazette* la lettre suivante écrite par M. Webster à M. G. A. Tavenner au sujet du Compromis :

Washington, 10 avril 1852.

«Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 courant et je vous remercie pour ce que vous avez bien voulu dire de ma fidélité aux grands principes nationaux whigs.

»J espère qu'il n'y a personne aux Etats-Unis qui doute de mon approbation des mesures appelées ordinairement mesures de Compromis, ou de ma ferme résolution de les soutenir avec constance et énergie. Un profond sentiment de mes devoirs m'a seul porté à contribuer comme je l'ai fait à en assurer le vote par le Congrès, et je conserve dans toute son intégrité ce même sentiment de mes devoirs. Je suis d'opinion que toutes ces mesures, sans en excepter une seule, étaient nécessaires et qu'elles réclament aujourd'hui l'adhésion de tous les amis de la Constitution et du pays.

»Quant à la loi sur les esclaves fugitifs qui paraît avoir causé le plus de mécontentement, je maintiens qu'elle est parfaitement constitutionnelle, très juste et absolument essentielle à la paix de l'Union. Cette loi était obligatoire par les termes mêmes de la Constitution, et je ne comprends vraiment pas qu'il se trouve des hommes qui désirent l'abroger ou l'annuler et qui se disent en même temps amis de la Constitution, désireux de soutenir toutes les clauses claires et positives de la charte fédérale. Je suis persuadé que lorsque les préventions auront perdu de leur intensité première et que la raison et le vrai patriotisme se seront substitués à la passion, l'opinion publique au Nord comme au Sud viendra à envisager ces questions sous leur véritable point de jour. Je ne crois pas que de nouvelles agitations puissent se propager au Nord. La masse du peuple, j'en suis convaincu, est animée de l'esprit de sagesse, et ne désire pas s'immiscer dans des choses que la Constitution place sous le contrôle exclusif de chaque Etat en particulier.

J'ai vu, non sans regret, les délibérations sur lesquelles vous avez appelé mon attention, et je dois dire à ce sujet que certaines personnes peuvent supposer qu'il est inutile de confirmer par une résolution une loi qui régit déjà le pays. Je suis loin de croire qu'aucune tentative pour rappeler ou modifier l'une des mesures du compromis puisse être généralement favorisée. Quoi qu'il en soit mes convictions personnelles sont et resteront inaltérables. Je suis pour le maintien de la Constitution dans son ensemble et dans ses détails. Je veux qu'on la respecte et qu'on y obéisse; je tâcherai jusqu'à la fin de ma vie de me conformer honnêtement et fidèlement à ce qu'elle ordonne. Je considère les mesures du compromis comme un règlement équitable et définitif des questions qu'elles embrassent, et jamais, dans aucune circonstance possible, on ne me verra approuver le moins du monde ou favoriser de nouvelles agitations ou d'injustes mécontentements.

»J'ai l'honneur, &c.

»DANIEL WEBSTER.»

Il a fallu d'autant plus de courage et d'abnégation à M. Webster pour écrire ces lignes qu'elles sont de nature à lui aliéner bon nombre d'esprit dans les Etats du Nord. C'est une preuve nouvelle que l'amour du pays l'emporte chez ce grand orateur sur l'ambition personnelle. La Présidence de l'Union l'honorerait, mais il ne sacrifiera pas ses convictions aux plus éclatantes dignités.

On a dû également remarquer que M. Webster cite entre autres lois celle qui concerne l'extradition des esclaves fugitifs et qu'il en parle comme d'un grand acte de justice. Un pareil langage dans un moment où le Nord est appelé à décerner la candidature présidentielle n'indique pas seulement un profond sentiment de respect pour les droits du Sud, mais encore un rare désintéressement par les temps d'intrigue et de cabale où nous vivons. Car enfin que perdait M. Webster à garder le silence? Rien, certes. Le Nord sait bien que l'illustre orateur a pris une part importante dans le vote du compromis mais l'amertume de ce souvenir disparaissait déjà pour faire place à l'amour propre du citoyen. Les plus récalcitrans se disaient qu'après tout M. Webster était du Massachusetts et que le Nord aurait lieu de s'enorgueillir de voir un des siens porté à la première magistrature de l'Union. Eh bien! c'est à ce moment que M. Webster proteste encore d'une manière solennelle en faveur du Sud où il était déjà populaire et honoré comme le défenseur de l'Union et de la Constitution.

Qu'est-ce que cela prouve? Que M. Webster tient moins à la présidence qu'au pays, et qu'il place ses aspirations personnelles, son ambition légitime et naturelle bien au dessous des principes tutélaires qui ont déjà sauvé l'Union et qui la sauveront encore tant qu'il se trouvera dans la République des citoyens fermes, résolus, indépendans comme l'honorable secrétaire d'Etat.

DIRECTEURS DU CHEMIN DE FER DE JACKSON.—Les vérificateurs du scrutin pour l'élection des directeurs du chemin de fer de Jackson ont terminé hier le dépouillement du vote. Voici comment les suffrages se sont répartis: James Robb, 15,792; J. P. Harrison, 14,856; H. S. Buckner, 14,057; E. W. Moise, 9,347; A. L. Kelly, 14,191, John Slidell, 10,616; W. P. Converse, 14,081; E. Lassere, 9,922; W. S. Campbell, 14,321; I. Labatut, 11,413; C. Pride 12,545; J. B. Benjamin, 15,725; les autres candidats ont reçu de 100 à 3,000 voix chacun.

La Convention.

La majorité dans la paroisse de la Pointe Coupée en faveur de la Convention est de 26 voix. Dans la paroisse d'Est-Féliciana, les suffrages se sont ainsi partagés: 207 voix pour la Convention, 181 contre. Ouachita donne jusqu'à présent 64 voix de majorité pour la Convention, ce chiffre sera sans doute augmenté par les résultats des quelques poulls qui ne nous sont pas parvenus.

Une dépêche télégraphique reçue par M. J. I. Jennings, annonce que le steamer *Empire City*, capitaine Leeds, venant de New-York et de la Havane, a franchi la barre hier à 5 heures de l'après-midi. Il apporte le courrier de la Californie.

Un horticulteur du 3me district nous a montré hier plusieurs épis de maïs de sa nouvelle récolte. Il est rare ici de voir du maïs au milieu d'avril.

CONSEIL DES ALDERMEN.—Ce Conseil s'est réuni hier soir conformément à l'ajournement sous la présidence de M. Claiborne. Onze membres sont présents.

Lecture est faite d'un message du maire contenant et appuyant une réclamation de M. G. B. Duncan, pour services par lui rendus en sa qualité d'avocat de la 1re Municipalité, dans l'affaire de Myra Clara Gaines vs. H. Relf, Chew et al. Ce message est référé au comité des réclamations.

Une communication de Francis Turner, présentée au nom du Bureau des assesseurs et demandant une avance de fonds pour le paiement des assistants assesseurs, l'Etat ne payant qu'à la fin de l'année, a été référée au comité des finances.

Une communication des propriétaires résidant en partie entre les rues Remparts et Claiborne s'opposant à la construction du chemin de fer dernièrement adjugé à L. Sargi, a été référée au comité sur les rues et débarcadères.

Plusieurs demandes d'emploi ont été lues et déposées sur le bureau.

Une communication du recorder Winter et une autre du recorder Génois, demandant deux commis pour le service de leurs bureaux, donne lieu à un débat qui se termine en laissant au comité de police pouvoir d'agir sur cette question.

M. Arnold Harris présente un mémoire de M. Scott Haynes, l'un des officiers de l'expédition cubaine, il y établit qu'une cinquantaine de prisonniers libérés se trouvent en ce moment en ville privés de tout secours et demande que le Conseil fasse une allocation pour subvenir aux plus pressans besoins.

Ce mémoire donne lieu à une vive discussion, et la question est renvoyée au comité des finances.

M. Clark informe le Conseil qu'à la prochaine séance il présentera une ordonnance pour soumettre à la considération du peuple la taxe relative à la construction du rail-road de la Nouvelle-Orléans à Jackson.

M. Clark, au nom du comité, fait un rapport favorable à l'ordonnance relative aux droits de quayage.

M. Legendre présente un substitut [illegible] dégorgement du quatrième district sur le pied de celui des autres districts.

Après discussion, le substitut est déposé sur le bureau, les règlemens sont suspendus et l'ordonnance est adoptée.

M. Stockton, au nom du comité de police, présente une ordonnance organisant la police de la ville. Le comité recommande l'organisation suivante: un chef de police, quatre capitaines, huit lieutenants et 400 hommes répartis comme suit: premier district, 175 hommes, deuxième district, 100 hommes, troisième district, 75 hommes, et quatrième district, 45 hommes.

Cette ordonnance a été mise à l'ordre du jour pour la prochaine séance du Conseil.

Conseil des Assistants-Aldermen.

Ce Conseil s'est réuni hier soir.

Lecture est faite d'un message du Maire contenant une réclamation de M. G. B. Duncan, pour services rendus par lui à la 1re Municipalité, en sa qualité d'avocat, dans l'affaire de Mme Gaines.

Une lettre du voyer proposant plusieurs améliorations du dessèchement et numérotage des maisons, est référée au comité des rues.

Une pétition des habitans de la rue Claiborne demandant la construction immédiate du marché Claiborne, a été référée au comité des améliorations.

Une pétition de plusieurs citoyens s'opposant à la construction du rail road de la rue Claiborne, a été référée à un comité choisi.

Une lettre de A. D. Blanchard, demandant des instructions sur l'arpentage de la batture vendue dernièrement, a été référée au comité des rues.

Le rapport du dernier trésorier de Lafayette démontre que les recettes du premier trimestre de cette année se sont élevées à $57,948 07, et que la totalité a été dépensée, moins $696 09.

Des résolutions ont été adoptées fixant la vente des contrats annuels pour l'impression des blancs nécessaires aux divers bureaux, au 1er lundi de mai.

Les ordonnances du conseil des aldermen, relatives au contrôleur, au trésorier et au commissaire des rues, ont été adoptées sans amendemens.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à jeudi soir.

Congrès.

Séance du 13 avril.

SENAT.—M. Hunter propose au Sénat de prendre en considération le bill qui fait une allocation pour continuer les travaux du capitole. Cette motion est adoptée.

M. Hunter propose alors de ne pas insister sur l'amendement qui accorde une rémunération aux ouvriers pendant le temps même où ils n'ont point travaillé.

M. Mauguin appuie cette proposition. Le Sénat ne doit pas insister s'il ne veut pas que les travaux soient suspendus plus longtemps.

M. Borland réitère ses objections contre le bill.

La motion de M. Hunter est adoptée par 30 voix contre 16 et le bill passe. Il reçoit la signature du président du Sénat, du speaker de la Chambre des Représentans et est transmis au président.

La discussion du bill des spoliations françaises et de quelques autres projets de loi est renvoyée à une autre séance et le Sénat s'occupe des résolutions qui confirment la politique de non intervention.

M. Bell, à propos de l'intervention, passe en revue les différens peuples de l'Europe, s'étend sur leur puissance et l'avenir de leurs institutions, sur leur influence et celle des Etats-Unis, en un mot sur l'état des choses dans le présent et sur les complications qui pourraient surgir plus tard. Il maintient que la prochaine guerre générale sera la guerre de l'Europe contre l'Amérique, la guerre de l'ancien Monde contre le nouveau Monde. Il convient donc que nous nous préparions à cette éventualité en augmentant les forces de l'Union.

Le discours remplit la plus grande partie de la séance, puis le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Plusieurs résolutions et pétitions émanant de quelques législatures sont référées à divers comités.

M. Stanton, du Tennessee, rapporteur du comité des affaires navales, répond à l'accusation portée contre le Sénat d'avoir voté le bill naval sans comprendre la portée des amendemens qui y avaient été introduits par le comité naval. M. Stanton prouve que c'est là une calomnie. Il passe ensuite au mode d'avancement en vigueur dans la marine; le mérite compte les longs services lui semble ne voir être considérés dans la distribution des grades. Il s'oppose à la formation de cours martiales à bord des bâtimens. Il préférerait que la responsabilité du châtiment fût laissée au commandant. M. Stanton termine par une analyse du bill qu'il présente à la place de celui qui a été envoyé par le Sénat, et en exprimant sa conviction que l'expédition du Japon est légitime et nécessaire, non seulement au point de vue de nos intérêts particuliers, mais aussi de ceux de l'humanité et de la science.

M. Gorman, de l'Indiana, fait un rapport au sujet de l'impression publique. Il explique ce qui s'est fait et annonce que par suite de la négligence de M. Hamilton, l'imprimeur du Congrès, le comité a du confier l'exécution des travaux ordonnés par la Chambre à MM. Donelson et Armstrong, et à MM. Gideon & Co. Le comité en cela n'a fait que se conformer à la loi. Toute latitude a d'ailleurs été laissée à M. Hamilton qui a été appelé devant le comité pour donner à celui-ci toutes les explications nécessaires.

M. Brown, du Mississipi, demande l'impression du rapport.

M. Florence propose de renvoyer le rapport au comité et d'adjoindre à celui-ci, dans le cas où l'imprimeur officiel ne remplirait pas ses devoirs, l'annoncer pendant dix jours que le travail sera adjugé au plus bas offrant.

M. Houston, de l'Alabama, demande si les résolutions sont à l'ordre: le speaker répond affirmativement.

Après quelques explications de M. Brown, la séance est levée et la Chambre s'ajourne.

PEINE CAPITALE.—La chambre des représentans de la législature de la Pennsylvanie a voté dernièrement, par 46 voix contre 43, un bill qui abolit la peine capitale et la remplace par un emprisonnement de quinze ans au moins et de vingt-quatre ans au plus.

SAVANNAH.—Un autre incendie a éclaté à Savannah le 14 de ce mois et a réduit en cendres une magnifique maison appartenant à M. A. Smet. Le feu a été mis par un jeune mulâtre en tirant de l'alcool qu'il prenait pour du vin. Le malheureux a été victime de son erreur et de son imprudence, on a retrouvé ses restes calcinés dans les débris de l'édifice incendié.

ANNIVERSAIRE DE HENRY CLAY.—L'anniversaire de la naissance de Henry Clay a été célébré à New-York, le 12 de ce mois, avec beaucoup d'éclat par les amis de l'illustre orateur. Le banquet a été servi à Apollo's Hall et plusieurs centaines de convives ont fait honneur aux mets qui stimulaient leur enthousiasme. Plusieurs toasts portés à Henry Clay ont été accueillis par des tonnerres d'applaudissement. La fête s'est terminée par des discours qu'ont successivement prononcés MM. Presly Erwing, du Kentucky, Willis Hall, Peyton de la Virginie et plusieurs autres orateurs.

KOSSUTH.—Kossuth est arrivé à Washington dans la soirée du 13 de ce mois et est descendu au National Hôtel.

Texas.

Le steamer *Mexico* nous a apporté hier des journaux du Texas jusqu'au 16 courant.

Le bateau à vapeur *Camden* s'est heurté contre un chicot sur le Brazos, à une petite distance au-dessus de Richmond, et a coulé avec quatre cents balles de coton qui se trouvaient à bord.

Les Lipans visitent fréquemment le nouveau poste militaire du Llano et témoignent une grande amitié pour les blancs.

Un meurtre atroce a été commis à Lavacca par un nommé Sharkey. La victime est M. Fulkerton, shérif du comté. Ce magistrat était intervenu pour empêcher Sharkey de maltraiter un individu, l'assaillant alla chercher sa carabine et fit feu sur le shérif qui reçut la balle au cœur. L'assassin voulut s'enfuir mais il n'en eut pas le temps, il fut arrêté et conduit en prison. Le lendemain le peuple s'est emparé du meurtrier et l'a pendu à un arbre de la cité.

THEATRE D'ORLEANS.—La représentation de demain est au bénéfice de M. Diguet, artiste de talent qui s'est fait vivement applaudir depuis le commencement de la saison, et qui mérite à tous égards la réputation qu'il s'est acquise parmi nous. M. Diguet est un bon chanteur et un excellent comédien. Ses succès datent du jour de ses débuts, et ils se renouvelleront sur toutes les scènes où l'artiste se fera entendre. Ce ne sont pas là de vains éloges, c'est un simple hommage à la vérité. M. Diguet n'a pas besoin des louanges de la presse pour être apprécié à sa juste valeur. Il s'adresse à un public qui sait distinguer entre le vrai talent et le charlatanisme, et qui lui a depuis longtemps rendu justice. Ce public le lui prouvera à l'occasion de son bénéfice, en lui décernant la juste récompense de ses travaux et de son zèle. On annonce d'ailleurs pour demain *Guillaume Tell*, c'est-à-dire un des ouvrages les plus grandioses et les plus complets du répertoire lyrique de tous les peuples. Il serait étonnant qu'avec un artiste comme le bénéficiaire et un opéra comme celui que nous venons de mentionner le théâtre ne fût pas comble et la recette abondante, double résultat que nous attendons avec confiance.

CONCERT.—Deux dames aveugles qui possèdent un talent artistique dont on s'accorde à dire beaucoup de bien donnent ce soir dans le salon du New Commercial Exchange, rue St-Charles, un concert vocal et instrumental. Le programme se compose [illegible]

[illegible]

FEU D'ARTIFICE.—C'est demain [illegible] lieu sur la place Lafayette, le grand feu d'artifice au bénéfice de l'Asile des orphelins de la rue du Camp.

L'attention des acheteurs est appelée à la grande vente de cigares qui aura lieu aujourd'hui par Taylor & Tourné, [illegible]

Chronique Locale.

Thomas Patterson a été examiné hier devant le recorder Seuzeneau, sous la prévention d'avoir fouillé dans la poche d'un individu qui buvait du café au marché du Port, et de lui avoir volé $12 50. L'accusé a été envoyé devant la 1ère Cour de District.

Théodore Ezekiel a comparu hier devant le juge Buchanan, en vertu d'un writ d'habeas corpus.— Il était détenu à la prison de paroisse sous la prévention d'avoir escroqué une somme de $400 à un nommé Samuel Pakinson. Le juge a déclaré que l'affidavit était insuffisant et en conséquence déchargé l'accusé.

LAMENTABLE ACCIDENT.—Une jeune mulatresse nommée Eliza, appartenant à M. L. R. Bernard, a été tuée accidentellement, lundi, soir à bord du ferry du 2nd district. Il paraît que cette malheureuse ayant passé trop près de la machine, ses vêtemens s'y sont accrochés et elle a été broyée entre les roues. Une enquête a été tenue hier sur son corps et un verdict a été rendu en conséquence.

—Une autre enquête a été tenue hier dans une maison de la rue St Ferdinand sur le corps d'une femme de couleur nommée Marie Françoise, âgée de 50 ans. Verdict, morte d'appoplexie.

—Jacob Thompson, accusé d'avoir volé six sacs de patates sur la table d'un nommé Prosper Libeau entre les deux marchés du 2d district, a été écroué en prison.

—Michael Marmion, accusé d'avoir commis un assaut et batterie sur la personne de Francis George, a été examiné hier devant le recorder Génois et envoyé devant la 1re cour de district.

—Joseph F. Kasner a été examiné hier devant le recorder Génois et envoyé devant la 1ère cour de district, pour avoir recelé des marchandises volées.

OFFICIEL.

Législature de la Louisiane.

Rapport officiel des débats de la Chambre des Représentans.

BATON-ROUGE, Vendredi soir, 12 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement et l'Assemblée se trouvant en quorum, la séance est ouverte.

Le journal du matin est lu et approuvé.

La Chambre prend en considération l'acte pour le paiement de l'avocat dans le procès de McDonogh et après quelques débats dans lesquels M. Campbell s'exprime fortement contre les honoraires octroyés prévus par le bill, dans le but aussi de défendre le don fait à la ville de la Nouvelle-Orléans, le bill est déposé sur le bureau par un vote de 33 contre 26 voix.

L'ordre du jour est alors pris en considération et le premier sujet mis en discussion est le bill pour faire don de certaines terres, dans la paroisse Morehouse, à Wm P Briant, avec la condition que ce dernier construira des levées, afin de préserver des inondations 320,000 acres de terre qui, dans le cas où il ne se conformerait pas aux exigences de ce bill, seraient réclamées.

Après discussion le bill est déposé sur le bureau par un vote de 37 à 24 voix.

Après quelques mots d'explication de la part de M. Chaplin, sur la nécessité d'améliorer la navigation de la rivière Sabine, l'acte relatif à ce projet est déposé sur le bureau.

La Chambre prend alors en considération le bill du Sénat faisant une allocation pour la construction de la Grande Levée à la Pointe-Coupée. Ce bill donne lieu à une longue et fatigante discussion dans laquelle prennent part MM Selby, Parham, Hopkins, Routh, Johnston, Ryan, Payne, Lathrop, Campbell, Vaughn, Sever et Pugh.

Motion est faite de déposer le bill sur le bureau mais elle est repoussée par un vote de 36 contre 32.

Le bill ayant subi sa seconde lecture, l'adoption est votée par 36 pour et 32 contre.

La motion de suspendre les règlemens et d'adopter définitivement le bill est rejetée et la chambre s'ajourne ensuite.

SAMEDI MATIN, 13 MARS 1852.

L'appel étant fait et un quorum présent la chambre siège.

Le journal de vendredi soir est lu et approuvé.

M. Rivers fait une motion pour la reconsidération du vote pour le bill pour rembourser $2,000 à la Pointe Coupée.

M. Ryan fait la motion de reconsidérer le vote du bill pour construire des levées dans la paroisse de Morehouse.

M. Day, au nom du comité du Pénitentiaire auquel a été référé le bill intitulé: «Acte concernant le Pénitentiaire, rapporte le dit bill et demande à être déchargé de toute considération.

M. Parham, au nom du comité de finances auquel a été référé le bill du Sénat intitulé: «Acte faisant des allocations pour payer les dépenses faites pour certains procès dans la paroisse de Madison, rapporte un substitut pour ce titre.

Acte pour faire une allocation pour payer les dépenses dans certains procès dans la paroisse de Madison.

Sur motion les règlemens sont suspendus et le dit substitut est adopté avec son titre.

La Chambre prend en considération les amendemens du Sénat au bill intitulé: Acte accordant des pensions aux vétérans de 1814—15.

Sur motion la chambre donne son concours à deux des amendemens de ce bill et refuse de concourir au troisième.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

M. Chaplin, au nom du comité de terres publiques auquel a été référé un acte pour venir au secours des citoyens du 3me et du 4me district de juri dans la paroisse d'Ascension, rapporte le dit acte sans amendements.

M. Price, au nom du comité des institutions publiques et charitables auquel a été référé le bill intitulé: «Acte pour venir au secours du département médical de l'Etat de la Louisiane, rapporte par le substitut.

Acte pour mettre en vigueur les clauses d'un acte intitulé: «Acte pour l'avancement de l'éducation médicale en Louisiane, approuvé le 21 mars 1850.

M. Deverges au nom du comité de finances rapporte le bill suivant intitulé:

Acte pour autoriser le trésorier à payer le médecin et le chapelain du pénitentiaire.

M. Campbell, au nom du comité de commerce auquel avait été référées les résolutions relatives aux canaux pour les bâtimens, rapporte ledit bill sans amendemens.

Le même représentant rapporte le bill intitulé: Acte pour autoriser la compagnie de Bassin et canal Lafayette à traverser certaines routes et places dans les limites de la ville de la N. Orléans, et le bill intitulé acte autorisant la construction d'un magasin à poudre dans la paroisse de Jefferson; après avoir fait son rapport sur ces bills il demande à être déchargé de toute considération.

M. Sever, au nom du comité judiciaire auquel a été référée la résolution d'instructions du comité judiciaire relativement à l'article 99 de la Constitution, rapporte ladite résolution et demande à être déchargé de toute considération.

M. Pugh, au nom du comité choisi auquel a été référé le bill, intitulé acte pour autoriser le jury de police de la paroisse Ascension et la corporation de la ville de Donaldsonville à faire construire un pont levis sur le Bayou Lafourche à Donaldsonville, rapporte contre cedit bill

M. Phillips, au nom du comité de conférence auquel a été référé le bill intitulé acte pour pourvoir à l'exécution des esclaves et des personnes de couleur libres, rapporte ledit bill par le substitut suivant:

"Acte pour pourvoir à l'exécution des esclaves."

Sur motion, les règlemens sont suspendus et ledit substitut est adopté.

M. Morgan prévient qu'il fait une motion pour la reconsidération du bill intitulé, acte pour faire une allocation pour l'amélioration de la rivière Sabine.

M. Moise, au nom du comité choisi auquel a été référé le veto du Gouverneur sur la compagnie de Navigation d'Orléans, rapporte par le bill suivant:

Acte relatif à la Compagnie de Navigation d'Orléans, le bayou St Jean et le canal Carondelet.

Après quelques observations de la part de M. Moise, relativement à la nature du bill, les règlemens sont suspendus et le bill ayant subi ses diverses lectures est adopté avec son titre.

M. Hawthorn présente une pétition de la société charitable des Pompiers.

La Chambre prend alors en considération l'ordre spécial du jour qui est un acte pour pourvoir à l'incorporation de toute la partie du port d'Orléans sur la rive droite du Mississipi avec la ville de la N. Orléans.

Après la lecture de la première section, M. Rivers demande que l'on dépose ce bill sur le bureau.

M. Théard—Qu'il me soit permis avant que le vote ne soit effectué, de soumettre quelques faits à la considération de la Chambre. Il y a environ dix jours que j'ai moi-même présenté ce bill, qu'il a été référé à la délégation de la ville et qu'il a été rapporté sans amendemens. Depuis ce moment l'opinion publique s'est manifestée à la Nouvelle Orléans en faveur de cette mesure. A une séance du conseil de la seconde municipalité, après une motion qui a été faite de suspendre les règlemens afin de prendre le sujet en considération le vote demeura de 5 à 5. Dans la première municipalité il n'y a pas eu séance du Conseil, mais les aldermen ont présenté une pétition approuvant à tous égards l'annexation, laquelle pétition était signée par onze membres du Conseil. Dans la troisième municipalité le conseil entier et le peuple sont en faveur de cette mesure. A mon avis tous ces faits sont des preuves évidentes que les cinq sixièmes de la population sont disposés à avouer la nécessité d'annexer Alger. J'ai donc résolu de presenter le bill qui, j'en suis certain, sera adopté, sans qu'une seule voix s'élève contre lui.— La division d'intérêts qui existe à la Nouvelle-Orléans depuis les seize dernières années a été un des plus grands malheurs pour la ville. Le remède le plus immédiat a été porté à ce fléau, mais il faut compléter cette amélioration en annexant Alger à notre ville. Je soutiens qu'Alger occupe une position qui lui donne la faculté de nuire énormément à la N. Orléans. On pourrait en faire un port libre où les navires pourraient décharger commodément et si le quaiage y était aboli ce port deviendrait fort nuisible à la ville.

M. Sever—Je désire qu'il me soit permis d'affirmer que, bien que le sujet ait été référé à la délégation de la ville, cette délégation n'a pris nulle action dans cette mesure par le fait même que les informations nécessaires manquaient; je demande conséquemment qu'il soit permis à mon honorable collègue de présenter son bill.

M. Payne—Je ferais observer que en ce qui concerne mes commettants, la législature a, malgré toutes leurs protestations, incorporé Lafayette dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La considération de l'annexation me paraît d'autant plus forte que dernièrement les nominations aux différentes places ont été faites par les habitans du haut de la ville. Je fais appel à la Chambre et je la prie de réprimer le sentiment qui existe, il y a injustice à annexer une partie d'une autre paroisse à la ville; afin d'effacer cette erreur il faut incorporer Alger qui appartient à la même paroisse et par cette mesure unir et raffermir les intérêts que j'ai l'honneur de représenter.

La motion de déposer le bureau étant renouvelée, l'appel est fait et on sujet:

MM. Alexander, Barrow, Bénit, Cole, [illegible]

[illegible]

[illegible] Williamson—38 membres votent contre.

Conséquemment le dit bill est déposé sur le bureau.

La Chambre prend en considération le bill intitulé:

Acte pour déterminer le mode de disposer des terres des propriétaires ne voulant pas payer les taxes.

Sur motion diverses sections de cet acte sont lues amendées et adoptées.

Sur motion les règlemens sont suspendus, le dit bill subit sa seconde et sa troisième lecture et il est adopté avec son titre.

Le greffier est requis de demander le concours du Sénat à ce sujet.

La Chambre prend en considération le bill intitulé:

Acte pour amender un acte pour pourvoir à l'assessement et à la collection des taxes de cet Etat, approuvé le 21 mars 1850.

Sur motion diverses sections de cet acte sont lues et amender.

Sur motion les règlemens sont suspendus, le dit bill subit sa seconde et troisième lectures, et est adopté avec son titre.

Le greffier est requis de demander le concours du Sénat à ce sujet.

La Chambre prend en considération le bill intitulé:

Acte pour rappeler la taxe sur le capital et sur l'argent prêté à intérêt.

Sur motion les règlemens sont suspendus, le dit bill subi ses diverses lectures et est adopté avec son titre.

Le greffier est requis de demander le concours du Sénat à ce bill.

La Chambre prend alors en considération le bill intitulé:

Acte pour changer le mode de payer les dépenses des procès criminels dans tout l'Etat.

MM. Sever, Lathrop et Augustin s'opposent chaleureusement à ce bill et soutiennent qu'il fait partie du système d'oppression et d'injustice que la campagne exerce ordinairement à l'égard de la ville. La ville de la Nouvelle-Orléans, disent-ils paraîtrait aux yeux des représentans une plaie ou quelque chose que l'on regarde avec méfiance et par cette raison même il est convenable de lui faire payer ses fardeaux.

D'une autre part MM. Parham, Vaughn, Phillips et Chaplin appuient fortement sur la convenance de faire payer à chaque paroisse ses dépenses pour les procès criminels, c'est un mode directe de lever la taxe au lieu que le mode actuel est indirect. Ce premier moyen ne peut que conduire à une administration plus économique des affaires, à un examen plus serré, aux des moindres details, et des honoraires exorbitant dont il est question dans ce bill. Ces messieurs rejettent toute intention de vouloir opprimer la ville de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion d'adopter la première section, MM. Augustin et Parham demandent que l'on mette aux voix; l'appel est fait, et

MM Alexander, Bartlett, Berry, Blocksom, Chapman, Carr, Connelly, Cole, Cury, Day, Dalléros, Deslondes, Gardiner, Harang, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hough, Johnston, Lagroue, Lewis, Livingston, Looney, McCutchen, Morgan, Moss, Munday, Parham, Payne, Prescott, Phillips, Powell, Pugh, Rivers, Robin, Routh, Rogers, Ryan, Scarborough, Selby, Terrell, Thompson, de Jackson, Vaughn, Welsh, Williamson et White—45 membres votent pour, et que

MM. Ard, Augustin, Bénit, Chaplin, Campbell, Commandeur, Deverges, Dewees, Edwards, Fleming, Foucher, Hawthorn, Hughes, Dumouchel, Lathrop, Lambert, Leeds, Lumsden, Meehan, Moise, Peck, Price, Ranney, Ronquillo, Smart, Sever, Solomon, Story, Summers, Taylor, Théard, Thompson, de St-Hélène et Weisheimer—33 membres votent contre.

Conséquemment la dite section est adoptée.

M. Moise offre la section additionnelle suivante:

Il est décrété &c., que les honoraires, salaires, dépenses, &c. prévus par ce bill, payés par les autorités locales devront être réglés et déterminés par les dites autorités, les honoraires, salaires et dépenses demeurent comme il est dit dans la loi et devront être payés par les autorités des divers paroisses.

Sur motion, la dite section est adoptée.

Sur motion, les règlemens sont suspendus, le bill subit ses diverses lectures et est adopté avec son titre.

La Chambre prend en considération le bill intitulé:

Acte accordant des pouvoirs additionnels aux jurys de police afin d'en effectuer le paiement des dépenses des procès criminels.

Sur motion, les règlement sont suspendus, le dit bill est adopté avec son titre.

Par un message du Sénat, la Chambre est informée que le Sénat refuse son concours aux bills suivants, émanant de la Chambre:

Acte donnant aux avocats un recours et un privilège sur les jugements pour leurs honoraires.

Acte pour rappeler la première section d'un acte intitulé acte pour amender un acte relatif aux bons des collecteurs de taxes et autres fonctionnaires publics approuvé le 16 mars 1848.

Et qu'il a donné son concours au bill suivant:

Acte pour autoriser les jurys de police des différentes paroisses de cet Etat à pourvoir au soutien des pauvres et moyens dans leurs paroisses respectives.

Le bill est présenté avec amendemens et le concours de la Chambre, est demandé aux dits amendemens.

Le Sénat demande le concours de la Chambre aux bills suivants intitulés:

Acte pour fixer le salaire du bureau du conservateur des hypothèques et du Contrôleur des Aliénations de la Nlle-Orléans.

Résolutions requérant nos Sénateurs et nos Représentans au Congrès à demander diverses sections de terre pour la construction de chemins de fer.

Le même message informe la Chambre que le Sénat a adopté un substitut au bill intitulé:

Acte pour empêcher les dégâts sur les terres appartenant à l'Etat de la Louisiane.

Sous le titre suivant: Acte pour empêcher les dégâts sur les terres appartenant à l'Etat de la Louisiane.

Le concours de la Chambre est demandé aux dits amendemens.

Le Sénat donne son concours aux bills de la Chambre intitulés:

Acte autorisant que l'on fasse appel dans tous les cas après le jugement des juges de paix de la ville de la Nlle-Orléans.

Acte pour pourvoir au règlement avec Wm Pratt, de la maison McHattoe, Pratt & C°, derniers fermiers du Pénitentiaire.

Acte pour donner à la compagnie de chemin de fer de Lafayette et à celle du lac Pontchartrain le droit de traverser les rues et les places publiques.

Avec amendements et demande le concours de la Chambre est donné aux dits amendemens.

La Chambre est requise par un autre message de permettre au Sénat de retirer le bill ci-dessus mentionné; la permission est accordée.

La Chambre prend en considération le bill intitulé:

Acte pour pourvoir à la publication d'un livre de plans à l'usage du Bureau des Assesseurs de la ville de la Nlle-Orléans.

Sur motion, les règlemens sont suspendus, le dit bill subit ses diverses lectures et est adopté avec son titre.

La Chambre prend en considération le bill intitulé: Acte pour construire trois levées dans la paroisse de Morehouse.

Une motion est faite pour reconsidérer le dit bill. Cette mesure est effectuée.

La Chambre prend en considération le bill du Sénat intitulé "Acte pour réduire les salaires et déterminer les dépenses contingentes des officiers de l'Etat.

M. Cole fait la motion d'augmenter l'item du salaire du Gouverneur de $4,000 à $5,000.

M. Williamson: Je suis aussi partisan que tout autre de mes collègues de la mesure de retranchement, mais je ne trouve pas juste d'effectuer cette mesure quand elle ne doit pas atteindre tous les fonctionnaires de l'Etat. Je suis d'avis de retrancher toutes les places inutiles. Je n'aime point les sinécures. Sans vouloir manquer de courtoisie envers le Sénat, ni envers les défenseurs du retranchement et de la réforme. Je demande que le bill entier soit déposé sur le bureau afin de connaître l'opinion de la Chambre à ce sujet.

M. Selby—L'Etat de la Louisiane est de tous les Etats celui qui paie les plus forts salaires et pourtant ce n'est pas celui qui est le mieux partagé sous le rapport du talent. La Cour Suprême est un exemple frappant du fait que j'avance. L'Etat paie des honoraires extrêmement élevés aux juges de cette Cour et pourtant de l'aveu de tous les avocats jamais, depuis la fondation de cet Etat, ces positions honorables n'ont été occupées par moins de talent, moins de capacités. L'argent n'est pas un moyen infaillible. Comment les gouverneurs peuvent-ils faire de telles nominations! et comment ces nominations sont-elles effectuées! Sont-elles obtenues par le talent. Non: ces places sont données aux gens influents du parti qui fait les nominations.

M. Ryan—Je suis fâché d'entendre mon honorable collègue s'exprimer avec tant de colère. Je trouve que la manière avec laquelle il parle de la Cour Suprême est de mauvais goût. Quant à moi je n'ai jamais eu l'honneur de plaider aussi souvent devant la Cour Suprême que mon honorable collègue de Carroll, mais, dans mon opinion, le banc des juges de cette Cour comprend autant de talents qu'aucun autre dans toute l'Union. Cette observation est d'autant plus mal venue de la part de ce représentant que lui même a été juge et qu'à cette époque il ne s'opposait pas aux forts salaires. Et si les désirs de mon honorable collègue avaient été réalisés dans une certaine circonstance, nous n'aurions pas aujourd'hui le plaisir de le compter parmi nous. Je m'oppose donc à cet argument qui semble dire que le talent est exclu des places. Je ne veux pas d'un système de pénurie et de pauvreté. Le Gouverneur doit avoir un certain état de maison afin de représenter dignement, et puis il doit être à même de satisfaire à toutes les demandes de secours qui lui sont adressées. C'est un préjugé populaire de tout abaisser et de réduire les salaires, mais pour mon compte je ne puis consentir à contribuer aux maux publics et à rabaisser le talent.

M. Selby—Je demande à dire un mot; si les observations que la Chambre vient d'écouter venaient de toute autre part, j'aurais pu y prêter quelqu'attention et en être même flatté, mais venant de la part du représentant des Rapides elles ne produisent sur moi aucun effet.

M. Payne—En ma qualité de président du comité de retranchement qu'il me soit permis de faire observer qu'une des objections contre ce bill c'est que la vie est plus chère à la Louisiane que partout ailleurs. Cela est-il vrai? Je ne le pense pas. La Louisiane possède un sol d'une fertilité incontestable, il est évident que l'on peut y vivre à aussi bon compte que dans le Massachusetts, où la nature a si peu fait pour le pays. Si nous le voulions la vie ici ne serait pas plus dispendieuse. Le Kentucky en accordant un salaire de $2,500 a obtenu comme gouverneur J. J. Crittenden. Une telle compensation n'est certes pas en rapport avec un tel talent; mais il y avait mieux que les honoraires, c'était l'honneur de servir le pays. La Louisiane donne $6,000 à son gouverneur, New-York en donne $4,000 au sien, [illegible]

[illegible]

[illegible] de New-York et de [illegible] avec leurs magnifiques canaux, leurs chemins de fer, aux mines, etc. et aux réductions de salaires dans ces Etats.

M. Parham: Je suis décidément en faveur d'un système immédiat de retranchement et de réforme; je suis aussi en faveur des réductions projetées par le bill.

M. Williamson renouvelle sa motion de déposer sur le bureau la première section du bill— L'appel est fait.

MM. Augustin, Barilleau, Barrow, Chapman, Connelly, Cole, Deslondes, Deroux, Lagroue, Lambert, Moss, Price, Powell, Ranney, Ryan, Théard et Williamson;—18 membres ont voté pour.

MM. Alexander, Arceneaux, Ard, Bartlett, Bénit, Berry, Blocksom, Chaplin, Carr, Commandeur, Day, Dalléros, Deverges, Dewees, Edwards, Fleming, Gardiner, Hawthorn, Harang, Heard, Hopkins de St-Martin, Hopkins de la Pointe-Coupée, Hough, Hughes, Dumouchel, Johnston, Lathrop, Lewis, Livingston, Looney, Lumsden, McCutchen, Meehan, Morgan, Moise, Munday, Parham, Peck, Payne, Prescott, Phillips, Pugh, Robin, Routh, Rogers, Robertson, Ronquillo, Scarborough, Smart, Selby, Sever, Solomon, Story, Summers, Terrell, Taylor, Thompson de Jackson, Thompson de Ste-Hélène, Vaughn, Weisheimer, Welsh et White;—59 membres votent contre.

Conséquemment ladite motion est rejetée.

M. Connelly fait la motion que l'on imprime le bill et qu'on le mette à l'ordre du jour pour mardi. Cette motion est rejetée.

La première section étant lue, M. Moise offre la section suivante comme amendement:

Pourvu que la réduction du salaire du gouverneur n'ait pas lieu avant que l'Etat ait pourvu à l'achat et à l'installation d'une maison convenable pour être la demeure du gouverneur.

Sur motion ledit amendement est déposé sur le bureau.

M. Augustin fait la motion d'effacer $4,000 et de mettre $5,000 pour le salaire du gouverneur.

Sur motion ledit amendement est rejeté.

M. Cole fait la motion d'effacer $1500 et de mettre $2000 pour le salaire de l'avocat-général.

Sur motion l'amendement ci-dessus est déposé sur le bureau.

M. Ryan fait la motion d'effacer $1500 et de mettre $2300.

Sur motion ce projet est déposé sur le bureau.

M. Connelly fait la motion d'effacer $1000 et de mettre $250 pour le salaire des surintendans des écoles publiques.

Sur motion ce projet est déposé sur le bureau.

M. Cole fait la motion d'effacer $12 par jour et de mettre $15 pour le salaire du greffier de la Chambre.

Sur motion, déposé sur le bureau.

M. Price fait la motion d'effacer $10 et de mettre $20 pour le salaire le greffier aux minutes.

Sur motion on dépose ce projet sur le bureau.

M. Ryan fait motion d'amender en mettant $15—On dépose cette motion sur le bureau.

M. Connelly fait la motion d'effacer $500 pour les dépenses de voyage pour les surintendants de l'instruction publique.

Sur motion cela est déposé sur le bureau.

Sur motion la première section est adoptée.

Sur motion la seconde section est adopté e.

Sur motion d'adopter le bill après sa troisième lecture, MM. Parham et Williamson demandent que l'on mette aux voix.

L'appel est fait.

MM. Alexander, Arceneaux, Ard, Bénit, Barry, Blocksom, Chaplin, Carr, Campbell, Commandeur, Connelly, Cole, Curry, Day, Dalléros, Deverges, Dewees, Deslondes, Deroux, Edwards, Fleming, Foucher, Gardiner, Hawthorn, Harang, Heard, Hopkins de St Martin, Hopkins de la Pointe-Coupée, Hough, Hughes, Johnston, Lathrop, Leeds, Lewis, Livingston, Looney, Lagoue, Lumsden, McCutchen, Meehan, Morgan, Moise, Munday, Parham, Payne, Peck, Price, Prescott, Phillips, Powell, Pugh, Rivers, Robin, Routh, Rogers, Scarborough, Smart, Selby, Sever, Story, Summers, Terrell, Taylor, Thompson de Jackson, Thompson de Ste Hélène, Vaughn, Weisheimer, Welsh, Williamson et White, 70 membres votent pour.

MM Augustin Barrow, Chapman, Dumouchel, Lambert, Moss, Ranney, Ronquillo, Ryan et Théard, 10 membres votent contre.

Conséquemment ledit bill est adopté.

M. McCutchen offre la résolution suivante, laquelle résolution est adoptée:

Résolu que mardi le 16 du courant, la Chambre s'ajournera à une heure P. M. et que l'usage de cette salle sera accordé pour la réunion d'une convention whig qui se pour la doit se réunir à Baton Rouge.

Sur motion, la Chambre s'ajourne jusqu'à six heures ce soir.

Samedi soir, 13 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement, 60 membres sont présents.

Sur motion, la lecture du journal est suspendue.

M. Lathrop désire remettre le bill de la Banque Libre et le bill des gardiens de port, plus les capitaines de port à mardi prochain, mais sa motion est rejetée.

Sur une motion de M. Campbell, les bills suivants sont mis à l'ordre spécial du jour pour lundi le 15 du courant. Acte pour réclamer, dessécher et disposer des terres submergées et marécageuses, données à l'Etat de la Louisiane par acte du Congrès, intitulé: Acte pour aider l'Etat de la Louisiane à assécher les terres submergées qui s'y trouvent, approuvé le 2 mars 1849.

L'acte pour autoriser la création de districts d'arpentage dans l'Etat de la Louisiane est mis dans l'ordre du jour pour lundi.

La Chambre prend en considération le bill intitulé: Acte pour faire des allocations pour le paiement des dépenses générales de l'Etat, pour les années fiscales 1852 et 1853.

La lecture de la première section étant faite, M. Augustin fait la motion d'insérer $3,500 pour la Société Catholique pour le secours des orphelins. Cette motion est adoptée.

M. Hawthorn fait la motion d'insérer $2,000 pour l'Association Charitable des Pompiers de la Nlle-Orléans. Cette motion est adoptée.

M. Théard fait la motion d'insérer $2,000 pour le bataillon d'Orléans. Ce projet est rejeté.

M. Powell fait la motion d'insérer $[illegible] pour les canonniers de Donaldsonville. Rejeté.

La première section est alors adoptée.

La somme de $225,000 allouée dans la seconde section pour le soutien des écoles publiques est élevée à $250,000.

La troisième section autorisant le transfert du surplus de la taxe du millage et de capitation au fonds Général et devant être un prêt à 6 0/0 d'intérêt, donne lieu à quelques discussions, mais finit par être adoptée.

La troisième et la quatrième sections sont adoptées.

M. Payne offre comme additionnelle, la section suivante:

Il est de plus décrété, Que tous les officiers de l'Etat aux bureaux desquels il est alloué ou il sera alloué des fonds contingents, seront requis de donner un rapport aux deux Chambres de l'Assemblée Générale, dans la première semaine de chaque session, un compte-rendu spécifié, accompagné de pièces à l'appui des déboursés dudit fond.

La section est rejetée: les 5me, 6me et 7me sections sont adoptées. Les règlemens sont suspendus et le bill est adopté avec son titre.

La Chambre prend en considération le bill pour abolir les surintendants de paroisse des écoles publiques. Les règlemens sont suspendus et le bill est adopté avec son titre.

La Chambre prend en considération le bill intitulé: Acte pour amender un acte intitulé Acte pour amender un acte pour établir des écoles publiques dans l'Etat de la Louisiane.

Lecture en étant faite, M. Smart offre comme substitut un autre bill ayant le même titre.

On suspend la lecture dudit substitut, mais la Chambre ne pouvant former quorum, s'ajourne conséquemment jusqu'à lundi matin à 9 heures.

Vente de Marchandises Sèches.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises sèches de saison qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77—

Conditions à la vente. 21av

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente de Cognac, Vins rouges, Pruneaux, &c, qui doit avoir lieu aujourd'hui mercredi 21 avril 1852, à 3 heures, sur la Levée, vis-à-vis la rue St Pierre, 2me District.

Mariés lundi soir 19 avril, par le révérend Rousselon, M. FRANCISCO FAMBOLA jur. à Mlle MARGUERITE GINEVRA CARRABY, tous deux de cette ville.

Compagnie d'Assurance des Négocians,

RUE ROYALE, ENTRE DOUANE ET CANAL.

LA Direction prévient les habitans de la 3me municipalité (3me District) que pour leur faciliter les relations avec cette compagnie, elle vient d'établir un bureau rue des Champs-Elysées, No 18, maison Caldwell. Cette branche de la compagnie, de même que la compagnie mère, fera des assurances contre les risques de l'incendie, et sera sous la direction de MM.

John Pemberton,	F. J. Forstall,
W. C. C. Claiborne,	F. Stewerson,
Allain Eustis,	G. De Fériet
J. B. Dolbonde,	Ed. Sontat,
J. Kavanagh.	

Cette Branche de la Compagnie entrera en opération le 3 du courant.

JOHN PEMBERTON, Président.

Nlle-Orléans, le 21 avril 1852. 21av

On demande un Commis pour un bureau d'avocat.

UNE personne ayant une éducation libérale, familier avec l'anglais et le français et bien recommandé, trouverait une place comme Commis dans un bureau d'avocat.

S'adresser par écrit à la boite J, No 2, à la Poste. 21av—3f

Bureau de la Presse à coton de la Levée.

UNE Assemblée générale des Actionnaires sera tenue au bureau de la Compagnie, lundi prochain 26 du courant, à 3 heures P. M. Des affaires importantes seront soumises à l'Assemblée. La plus grande ponctualité est requise.

F. J. FORSTALL, Secrétaire. 21av

Th. MOREAU,

Encoignure Royale et Toulouse, et rue St-Charles, No 36.

REÇU par les navires Edward Everett, Liberty et Mountaineer, du Havre, les articles suivants:

Un grand assortiment de 200 douzaines chemises toile fines, devants toile, coton blanc, Monte Christo couleurs et San Francisco jabot à $15 la douzaine et au-dessus.

Chaussettes soie rayées, coton blanc, écru et rayées à $2 25 douz. Bas et chaussettes rayées, pour filettes et petits garçons.

Gilets fil d'Ecosse, gaze pour l'été, caleçons de fil, gilets et caleçons de soie.

Une riche collection de porte-monnaies, porte-cigares, porte-cigarettes, d'éventails riches et ordinaires, cannes armées, poignards, etc.

80 douzaines cravates [illegible] pour l'été, gants couleur, fil d'Ecosse, gants et mitaines en filet, [illegible] pour enfants, foulards, guêtres en coutil, bretelles, etc.

25 douzaines pantoufles, [illegible] et maroquins pour hommes et pour dames.

Assortiment complet de laine Berlin pour tapisserie, soie floche, canevas et accessoires pour la broderie.

Mercerie et rubans de soie [illegible].

Th. Moreau a l'honneur de prévenir les dames qu'il a toujours en magasin un grand assortiment de chemises, manches, fichus, broderies, etc.

OCCASION.

3 lots de chemises toile fine à $60, 36 et $40 la [illegible] 21 av—12f

[illegible]

UNE DAME qui donne depuis [illegible] leçons d'anglais, de [illegible] désirerait donner une place de gouvernante dans une famille [illegible] à la campagne. [illegible] S'adresser aux initiales C. A. M. au bureau de cette feuille.

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI SOIR, 20 AVRIL.

Le coton a été en bonne demande aujourd'hui et les ventes se sont élevées à 5,500 balles à des prix stables. Des prix pleins ont été payés pour les qualités supérieures. Nous cotons:

Inférieur,	5 @ 5¾	Good middling,	8 @ 8¼
Ordinaire,	6 @ 6¾	Middling fair,	8½ @ 8¾
Middling,	7 @ 7¾	Fair,	9 @ 9¼

Le sucre a été en bonne demande, et 300 boucauts ont été vendus: fair, 4 @ 4¼ cts la liv. 800 barils de mélasse ont changé de mains de 18 @ 22 cts le gallon pour la fermentée, et de 24 @ 25¼ cts pour la montée.

Le marché aux farines est très languissant. Il s'est opéré quelques ventes de l'Ohio à $3 30. Les acheteurs n'offrent que $3 30 pour les fortes lots. Il s'est vendu 30,000 sacs de maïs de 48 @ 47 cts le boisseau.

Les provisions sont fermes, mais les transactions de la journée ont été limitées. Quelques centaines de barils de mess porc ont été vendues de $17 75 @ $18. 200 barriques de lard salé ont été prises à 10 cts pour les côtés, et de 7¾ @ 8 cts la liv. pour épaules. Il ne s'est rien fait d'important dans la graisse.

Le whiskey se vend en quantité limitée de 16 @ 16½ cts le gallon pour les qualités rectifiées.

Le chargement de 4,000 sacs café Rio dont nous avons parlé hier a été vendu 9½ cts la liv. pour du comptant.

Nous avons remarqué la vente de 1,300 caisses de chandelles en plusieurs lots de 15 @ 19½ cts la livre.

Le change est calme. Nous reproduisons nos cours Sterling, de 10¾ @ 10¼ Francs, 5fr. 27½ @ 5fr. 23¼; Traites sur New-York à 60 jours, 1 @ 1½ pour cent d'escompte; Checks, à pair.

Le fret n'a pas changé. Nous n'avons connaissance d'aucun engagement nouveau.

Mr. D. R. MACARTY est notre fondé-de-pouvoir et se trouvera à notre bureau.

B. & A. SOULIE,

16av—3m10 84 rue Bienville

Le capitaine ni le consignataire du navire français Irma ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. 17av

A LOUER—Un appartement au-dessus de la pharmacie Alexis et Lewis, encoignure des rues Royale et Bienville.

Ce local est parfaitement situé pour offices, bureaux ou cabinets, il est contigu à l'office de M. P. Soulé. S'adresser sur les lieux.

9av ALEXIS & LEVIS.

Charbon—Charbon—Charbon.

150 Boucauts excellent charbon Anthracite, arrangé expressément pour les restaurants et l'usage des familles.

Toujours en main et à vendre par

McKEAN, WILLARD & Co,

20av—60f 77, Douane et 39, Royale

Eau de Seltz.

NOUS avons pris des dispositions pour diminuer le prix de nos Eaux de Seltz. Nous les vendrons à dater de ce jour comme suit:

Grandes bouteilles à champagne 75 cts les 12, sans le verre;

$1 25 cts les 12, avec le verre;

Demi bouteilles à champagne, 50 cts les 12, sans le verre,

75 cts les 12, avec le verre.

Nous reprenons toujours le verre pour le même prix.

ALEXIS & LEVIS,

9av Encoignure Royale et Bienville

L. HINOCHE,

30, rue de Chartres, encoignure Douane

A L'HONNEUR d'annoncer aux dames de la Nlle-Orléans, qu'étant sur le point de partir pour France, et désirant liquider entièrement son stock il vient de réduire considérablement les prix de ses marchandises.

Il profite de cette occasion pour prier les personnes qui désireraient le charger de leurs commissions pour Paris, de vouloir bien les lui remettre avant le 10 mai prochain. 20av—6

DREE

RUE DE CHARTRES, 67.

Fabrique, 57, Passage de la Bourse,

A L'HONNEUR de prévenir le public et ses chalands qu'il vient de recevoir des chapeaux nouveau goût de Paris.

AUSSI

Un assortiment de casquettes et chapeaux fantaisie pour enfants de tout âge.

Casquettes de chasse.

Pour dames—Chapeaux d'amazone

Capotes noires et couleur

MM les marchands de la campagne trouveront un assortiment en chapeaux de tous genres et de toutes qualités.

Un grand assortiment de chapeaux de paille

16 avril—6m

DELCROIX,

Importeur de papiers français.

Rue de Chartres, No 106, entre St-Louis et Conti.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, un grand et bel assortiment de PAPIERS en tous genres, des meilleures FABRIQUES de PARIS, et des dessins les plus nouveaux, papier glacé (blanc de VENISE), BLANC SATINÉ pour salon, Celui-ci [illegible] [illegible] [illegible] DELCROIX

[illegible] 106 rue de Chartres [illegible]

EN débarquement de la barque Caernig, de Bordeaux:

20 barriques vin rouge ordinaire.

50 caisses fruits à l'eau de vie assortis;

200½ boites sardines à l'huile de Rochef,

100 do do do

150 do de truffes pures do

100 do do do

100½ do de pâtés truffés assortis,

20 do do do

50 do Galantine,

50 do do do

50 do bécasses; 20½ do lamproie,

50 do mouton à l'huile;

A vendre par FERBOS FRERES.

15av—15 247 et 249 rue Royale cor. Douane

VOR. HEBERT & CIE,

Libraire, Papier peint, Articles de Bureau, &c.

ABONNEMENTS

A Paraître pour l'Année 1852.

L'ILLUSTRATION, Journal Universel.

MONITEUR DES DEMOISELLES, journal de Modes, contenant: gravures, patrons, modèles de broderies et tapisseries, etc.

ECHO DES FEUILLETONS.

JOURNAUX de Médecine, de Chasse et de Pêche.

La Santé Universelle, Journal de Médecine domestique—L'année $2.

Le Parisien, Journal des Tailleurs, pour 1852 —Prix de l'abonnement $4 par an.

Verreries au prix des manufactures!!

75 COLIS verrerie, tels que gobelets, carafes, lampes, verres à vins, chandeliers, etc. etc. Achetés très avantageusement à vendre par

P. C. CARRERE, rue Condé, No 82,

2 mai Encoignure Madison

CHAMPAGNE—30 paniers au douze bouteilles Sillery grand-mousseux, Krug & Co;

30 paniers de vingt-quatre demi-bouteilles Sillery grand mousseux, Krug & Co, reçu par le navire Manhattan, à vendre par FERBOS FRERES.

9av encoignure Royale et Douane, 247 et 249

ESSENCE d'oranges, limons et bergamottes, reçue directement de Gênes, à vendre par

J. Y. DE EGANA,

13 mar 47, Bienville

CALEDONIA de Bordeaux—

22 quarts eau de vie St-Georges;

20 barils do do

40 casks claret St-Estèphe;

54 barils vin blanc Sauterne, à vendre par

THOMAS PINET & CO,

3av 27, Conti

F. QUADRAS & C°, 10, rue de la Douane, Importeurs de produits de la Havane, tiennent constamment en main un grand assortiment de cigares de la Havane de la célèbre marque El Dorado, et de tabac en feuilles des meilleures Vegas,

Bottes, Souliers et Chapeaux—

3000 caisses en magasin, formant un assortiment complet pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à bon marché à un terme libéral, par J. HOBBS & Co.,

19 av Successeurs de R. G. Hobbs, 12, Douane.

VINS rouges Bordeaux—150 barriques vin rouge St Julien Médoc.

100 barriques vin St-Estèphe Médoc.

30 " " St-Emilion 1846.

A vendre par PAUL JUGE FILS & Co.,

19 av 27, rue St-Louis

VIN de Marseille—30 barriques vin de Marseille, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,

19av 27, rue St-Louis

EAU DE FLEUR D'ORANGER—75 caisses de fleurs d'orangers; grand format, Leandre Sardou; 4 caisses parfumeries, à vendre par

PAUL JUGE FILS & Co.

19av 27, rue St-Louis

BOUTEILLES, &c—400 paniers bouteilles de 32 onces; 80 damejeannes; 3 balles bouchons longs, fins et réguliers; 5 do à damejeannes, à vendre par

PAUL JUGE FILS & Co.

19av 27, rue St-Louis

ABSINTHE, Vermouth, &c—50 caisses absinthe; 50 do Vermouth; 30 do Muscat de Frontignan, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,

19av 27, rue St-Louis

MADERE—30 quarts Madère sec, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co.

19 av 27, rue St-Louis

VIN BLANC—30 barils vin blanc Haut Sauternes; 30 " " Haut Barsac.

150 caisses vin fin Haut Sauternes, Château Rieuse, &c; à vendre par PAUL JUGE FILS & Co.

19av 27, St-Louis

PRUNES sèches—25 caisses de 24 boîtes chaque prunes sèches, 20 caisses de 24 livres, en terrines en magasin et à vendre par B. TALAMON.

19 av 182 et 186, Royale

SARDINES à l'huile—150 caisses en quarts, demi et grandes boites, de la marque bien connue A Gillet & c°, en magasin et à vendre par

B. TALAMON,

19 av 182 et 186, rue Royale

ABSINTHE suisse—130 caisses absinthe marque P Pirchard et avec la croix fédérale,

80 caisses de la marque A. Jeanrenaud,

75 do de Sauvegeol et Brunston,

En magasin et à vendre par B. TALAMON,

19 av 182 et 186 Royale

BOUTEILLES vides—Un lot en panier, composé de bouteilles de 32 et de 12 onces, en magasin et à vendre par B. TALAMON,

19 av 182 et 186, Royale

DAMEJEANNES—En débarquement du navire Carack, du Havre—1000 damejeannes vides de 5 gallons, 100 de do de 3 gallons, 100 do do de 2 gallons, à vendre par B. TALAMON,

19 av 182 et 186, Royale

FROMAGE de Gruyère—1 tonneau de fromage venant d'arriver, en magasin et à vendre par

19 av B TALAMON, 182 et 186 Royale

EN magasin et à vendre par le soussigné,

10 barils vin Michel Haig Porto,

50 caisses fruits à l'eau de vie, cerises, abricots, prunes et poires

100 paniers champagne en grandes et petites bout.

100 caisses vin Muscat de qualité supérieure;

100 caisses vin rouge Château Laffitte de 1846,

100 do do ordinaire.

10 caisses sardines à l'huile en boites, 1/8, 1/4 et 1/2.

10 caisses vin de Bourgogne,

30 paniers de bouteilles vides,

25 barriques vin rouge Médoc,

10 do do Margaux Médoc,

20 do do C. Lerribeau,

20 do do Château Médoc,

A vendre par P. LONGIS,

19 av 47 Vieille Levée

EN débarquement du navire Czoernig, de Bordeaux:

20 quarts eaux-de-vie cognac, etc., sous les clefs de la Douane. P. LONGIS,

47, Vieille Levée.

CHAMPAGNE supérieur—50 paniers de la marque bien connue "London Club," en débarquement du navire Edward Everett, du Havre, à vendre par HENRY VALETON,

19av 90, rue St-Louis

[illegible]

CIGARES de la Havane—[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Navire Marathon, Tyler pr Liverpool

Monmouth, Torrey pr Liverpool

Westmoreland, Dixon pr Liverpool

Henry, Clarke pr Boston

Brick Queen Victoria, McKinney pr St Vincent

Amoneon, Maloney pr Vera Cruz

Contest, Griffin pr Hatina

Arrivés Hier.

Steamship United States, Young de Galveston

Steamship Mexico, Place, de Galveston

Goélette Gen Taylor, Winslow d'Apalachicola

STEAMBOATS

Steamboat Ospray, Ure, de Bayou Sara, avec un chargement de coton, sucre et mélasse.

Steamboat Pinegune No 2, Batier, de St Martinville, coton, sucre, &c

Steamboat Susquehanna, Israella, de Cincinnati, avec un chargement de coton, tabac, porc, viandes salées, etc et autres provisions

Steamboat Griffin Yeatman, Hollister de la Rivière Wachita, avec un chargement de coton, &c.

Steamboat Cora No 2, Keeling de Camden, avec un chargement de coton, &c.

Steamboat Caddo No 2, Graham, de Shreveport avec un chargement de coton.

Montant le Fleuve:

Steamship Empire City Leeds, de New-York, via Havane

EN débarquement du navire Liberty, arrivé du Havre;

2 tonneaux véritable fromage Gruyère, à vendre par J. N. CURIEN, rues Condé et Dumaine

A VENDRE en débarquement du navire Czoernig, de Bordeaux:

60 barriques vin rouge Montferrant.

40 barils vin blanc Haut Sauterne, 1er choix.

A vendre par J. N. CURIEN

21av rues Condé et Dumaine

A VENDRE à livrer par le navire Windsor Fey, attendu incessamment du Havre:

50 caisses absinthe Aug. Loubs.

50 do do C F Berger.

40 do do Ed Pernod

25 do do Veuve & Lecoultre.

30 do kirsch do et Ed Pernod.

J N CURIEN,

21av rues Condé et Dumaine

EN magasin et à vendre par le soussigné:—10 barriques vinaigre blanc de Bordeaux, 15 barriques do do. PAUL LACROIX.

21 avril 13, Toulouse

MM. CORIOT, ADAMS Jr;

A. B. ROMAN,

JAMES ROBB

Feront soutenus à l'élection du 3 mai prochain comme commissaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, par

Un grand nombre d'actionnaires.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Nlle-Orléans, 7 avril 1852.

LES scripts de cette Compagnie pour 1851, ont été reçus et sont prêts à être délivrés.

L. MATHEWS,

8av—1m Agent

HOTEL D'EST PASCAGOULA.

L'Hotel de cette magnifique retraite sera ouvert aux visiteurs le 1er juin 1852. Le propriétaire n'épargnera aucune dépense pour le confort et l'amusement de ses hôtes. Son expérience dans ce genre d'affaire lui permettra de faire de cet Hotel la plus agréable résidence du lac.

Le susdit Hotel offre de meilleures avantages pour les bains de mer qu'aucun autre établissement des bords du lac.

Un wharf neuf a été récemment construit. Le jardin et les terres environnantes ont été mis en parfait état. Une écurie est attachée à l'établissement. Il y a une billards, dont un sera exclusivement approprié à l'usage des dames.

15av—eoIm C. KINGSTON BOYD.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Nous appelons l'attention du commerce aux marchandises récemment reçues par le steamer Philadelphia.

30 cartons robes de printemps, genre nouveau à des bas prix.

1 do mousseline à pièces blanc.

Aussi, un beau choix de ginghams, barége, &c.

19 av NORTH BROTHER & CO

Avis important.

VENEZ VOIR, JUGEZ, 14 CHARTRES, 14

M. CHS. POINCELET, de retour de son voyage de France où il était allé acquérir les meilleures recettes pour la fabrication de la parfumerie en général, prévient les marchands de la campagne qu'il vient d'obtenir M. Rouher chimiste distingué fournisseur breveté de S. M. le roi et de la famille Royale et qu'à compter de ce jour il fabriquera lui-même [illegible] ses magasins rue de Chartres, No 14 [illegible] [illegible]

Comtoir à vendre

LES soussignés désirant se retirer exclusivement à la [illegible] d'importation offrent à vendre leur maison [illegible] E F NICHOLS & CO, 94 Camp.

Bareges! Bareges! Bareges!

Au rendez-vous du bon marché, Maison Rouge, No 1, sur la Levée, et encoignure Baronne et Poydras.

CHEZ U. LAROUSSINI & Co.,

30,000 METRES barège marchandise à 30cts la verge au détail, le plus grand succès de ce genre, [illegible] [illegible]

U. LAROUSSINI & Co.

Maison Rouge, sur la Levée, et cor. Baronne et Poydras.

Nous avons besoin d'un bon commis-vendeur, bien recommandé, parlant les deux langues.

VIN rouge en barriques—100 barriques Vin rouge St Julien, Margaux, St-Estèphe Montferrand, etc. Emilion, Médoc, Peyrie Margaux, Médoc très supérieur pour familles, à vendre par

FOREE & GIRARD,

12av 7 St-Louis

VIN rouge en bouteilles—120 caisses St Julien, Ch. Margaux, Haut Sauterne, Haut Barsac, Ch. Yquem, à vendre par FOREE & GIRARD,

13av 7, St-Louis

VIN blanc en demi-barriques—40 demi-barriques Haut Sauterne, qualité supérieure, à vendre par FOREE & GIRARD,

12av 7, St-Louis

EAU DE VIE—30 demi, quarts et bouteilles de pipes des marques suivantes: Le Hennessy, Pinet Castillon, J. J. Dupuy, A. Camus, à vendre par FOREE & GIRARD,

7, St-Louis

VIN ROUGE—60 barriques;

VIN BLANC—50 barils, en débarquement du Czoernig, de Bordeaux, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

24, rue de la Douane.

50 caisses vin Absinthe [illegible] paniers Champagne diverses marques; 50 barriques imitation Brandy; 75 do Brandy ordinaire; 75 do N. Y. Gin; à vendre par

DADAU DU TREIL.

VIN ROUGE—140 barriques bon ordinaire, 16 do pour famille

En débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT,

16mr—15f No 42, rue des Magasins.

EN débarquement du navire Coniconnm, de Bordeaux;

100 caisses absinthe Sauvajol et Brunston.

50 do kirsch, à vendre par

X. LAMBERT,

31mrs 42, Magasins.

REÇU par le navire Henry, de Marseille:

40 barriques vin du Bergasse,

40 barils " Xérès,

13 " " Madère,

A vendre par FDO DE FUENTES & Co,

22 mrs 22, Vieille Levée

FRUITS à l'eau-de-vie—30 caisses prunes et abricots à l'eau de vie, à vendre par

FDO DE FUENTES & co.

22 mars 22, Vieille Levée

Changement de domicile.

LE soussigné informe le public qu'à dater de ce jour son magasin qui était 26 rue Toulouse, est transféré 164, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre

10 mar JOHN CLAUZURE.

VIN rouge—30 caisses vieux vrai Château Giroville, 1844, 100 caisses vin ordinaire, à vendre par

JOHN CLAUZURE.

11 mars 164, Royale

Bottes, Souliers et Brodequins—

275 caisses en débarquement des navires Coquimbo, Anna Kimball, et Oregon, formant un bel assortiment pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales, par G. W. DUNBAR, 5, Magasins. 13av

Cigares de la Havane.

325,000 CIGARES de la Havane de toutes qualités, des marques les plus supérieures, en débarquement du brick Mary Elizabeth et à vendre par D. BORNIO Jr.

15 av 34, rue Gravier

CAFE de la Havane—30 sacs très supérieur, en débarquement du brick Mary Elizabeth, et à vendre par D. BORNIO Jr.

15av 34, Gravier

CAFE de la Havane—175 sacs qualité très supérieure, en magasin et à vendre par

15av D. BORNIO Jr, 34 rue Gravier

CIGARES de la Havane—141,500, en débarquement du brick Mary Elizabeth, à vendre par

15av B. VALLS, 73, Magasins.

12 3 caisses toile d'Irlande;

3 caisses coutil blanc;

1 caisse toile de Paris en 1/2 pièces,

6 caisses mouchoirs batiste.

14 caisses chemises écrues coton, en débarquement du navire Shirley, de Liverpool, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

16av 24, Douane

Cigares de la Havane.

877,000 Imperiales, Regalias, Cazadores Millares, Panetelas, Londres, Cazadores, Regentes, Media Regalias, et un grand nombre d'autres différentes qualités des marques les plus renommées, telles que Cabanas, Figaros, Partagas, Perfeccion, Concordia, Silicia, Simpatia, Esposicion, Cuatro Sobrinas, Dos Hermanas, Sol, Criolla, Ilacomaa, Lugarena, Maria Luisa, Refugio, Hija del Gallo, Exclusivismo, et d'autres dont il serait trop long de faire l'énumération, en magasin et à vendre par

D. BORNIO Jr.

14 av 34, rue Gravier

CIGARES Havane—36 milliers de cigars, en débarquement du brick Mary-Elizabeth, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO,

36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

Qui a constamment en main un grand assortiment de CIGARES PRINCIPES de toutes marques, grandeurs, etc., importés directement, et de SUCRE blanc, brun et jaune de Havane. 17 av

Changement de Domicile.

L. MAJASTE, Commissionnaire,

INFORME le public que son magasin qui était rue Toulouse, 35, est transféré 115, rue de Chartres, entre St-Louis et Conti.

VIN BLANC Haut—50 barils en débarquement du navire Czoernig, de Bordeaux, à vendre par

HENRY VALETON,

19av 90, rue St-Louis

EN débarquement du navire Liberty du Havre, et à vendre par les soussignés—

5 caisses de 60 chaque grandes boites sardines;

3 do 100 do quarts do

7 do 150 do demi do

A. COUTIN & RAMSON,

13, rue Bienville

EN débarquement du navire Mountaineer [illegible]

[illegible]

MAISON DE PARIS.

104, *Rue du Canal, Encoignure Bourbon.*

R. D. FANIS a l'honneur d'informer respectueusement les dames qui honorent sa MAISON de leurs flatteuses préférences, et le public en général, qu'il reçoit en ce moment un magnifique choix d'ARTICLES à l'usage de la toilette des dames, et spécialement choisis dans les premiers établissements de Paris. Ils se composent en grande partie de robes unies et à volants, soit en barèges unis, imprimés, à bandes et à carreaux de soie; foulards fonds blancs, richement colorés; forte partie d'organdis, dessins perse dernières nouveautés, de la maison Hartmann et fils, de Paris. Un bel assortiment de mousselines unies imprimées; crêpes de Paris; grenadines unies, chinées et à raies; robes foulards Ecossais, nouvel article. Une partie de soirie et gazes de toutes couleurs; satin noir et blanc; reps et damas blancs pour robes de mariée; moire noire et blanche, ombrelles doublées, unies et brodées. Une spécialité d'éventails superbes. Tout ce qu'il est possible de rêver de jolis, de gracieux et de frais, était joint à l'expédition. Les dames se rappellent sans doute les charmants corsets JENNY LIND qu'il a offerts l'année dernière, et qui lui ont valu de si grands éloges. Le soussigné est fier de dire que le magnifique choix de mantelets qu'il vient de recevoir égale au moins, s'il ne surpasse, tout ce qu'il a pu offrir précédemment. Les formes les plus variées en écharpes, basquines, palatines et à double jupes, s'harmonisent à toutes les tailles admirablement.

Il annonce aussi un grand assortiment de douzaines gilets de dames en piqués anglais unis et brodés, moire bleue et blanche, satin et damas blanc.

On soumettra à l'examen des dames tout ce qu'il leur sera agréable de visiter.

La saison avancée est une raison non-équivoque du bas prix auquel on livrera les marchandises.

Le stock du soussigné étant toujours complet, il offre un choix de broderies de toutes sortes, en pellerines, chemisettes, berthes, bonnets et mouchoirs batiste, unis, brodés; de garnis de valenciennes, ainsi que tous les articles de Paris, se composant de peignes d'écaille, de bretelles, jarretières, porte-monnaies, coiffures perles et fleurs; bas de soie et fil unis et brodés; satins velours; crêpes assortis de couleur; rubans Chinois pour ceintures, et une infinité d'autres articles trop longs à énumérer.

Les Frères F. M. trouveront des ORNEMENTS maçonniques dans toutes les grandeurs.

R. D. FANIS.

La plus belle découverte qui se soit faite de nos jours, avec laquelle chacun peut être, en quelques heures d'étude, son PHARMACIEN et UN PARFAIT MEDECIN.

MONSIEUR DESCHAMPS auteur de cette philanthropique découverte, a laissé à son départ pour le Mexique, chez M. Victor Hébert & Co., rue de Chartres, No 149, le dépôt de sa Panacée qu'on peut employer sans réserve à toutes les maladies; plus, son mémoire en anglais et en français qui en contient la recette et les prescriptions, se terminant par 121 attestations partie des cures faites à la Nouvelle-Orléans et aux environs: elles sont signées la plupart par des personnes très connues de la localité. 19 av—6m

Nourrice Demandée.

UNE nourrice bien recommandée trouverait une position de suite en s'adressant rue Vieille Levée, No 31, au premier étage. Une sans enfant serait préférée. 19av—3f

FASHIONABLE STORE,

Encoignure St-Charles et Commune.

J. DUCOURNAU prévient ses amis et le public en général qu'il a reçu par les derniers arrivages de France un assortiment d'articles d'été, tels que coutils, piqués, merinos, draps légers très supérieurs et de couleurs assorties; 60 douzaines de chemises toile extra-fine, nouvelle coupe. Par un arrangement fait à Paris avec le premier chemisier, il sera toujours à même de fournir cet article à ceux qui désireront du beau linge.

Devant partir pour l'Europe vers le 10 ou le 15 mai, comme par le passé il se chargera, et avec soin, des commandes qu'on voudra lui confier.

Les personnes qui lui doivent sont priées de venir régler au plus tôt, et celles à qui il doit sont aussi priées de présenter leurs comptes pour être soldées.

J. DUCOURNAU.

19 av Encoignure St-Charles et Commune

Reçu par les derniers arrivages et à vendre par

FAURES & NORMAN,

Successeurs de

LOBSILER & Co,

Encoignure Douane et Royale.

10 BARRIQUES Montferrant, vieux pour familles 5 barriques St-Julien 1850, 15 do St Julien 1846, 10 do Haut Sauterne, vieux 1847, 10 do do 1846, 4 quarts papin cognac, Conpeyre et Fils 1837, 10 do do Haut Brion 1840, 10 do St-Julien, 20 do vin muscat de Frontignan, 25 paniers huile Plagniol véritable; 100 do do demi bouteilles, 10 do fruits au jus assortis de Tycounnau, 5 do do do do Pencau, 250 boites pâtés de foie gras 1/2, 1/3 et 1/4, 100 do do de truffes, en boites, 1/2 et 1/4, 100 do petits pois [illegible] et demi boite 300 do champignons Prenez; 250 demi cônes à l'huile, do; 100 do do do do. 27mr

AU 6.

GUSTAVE FOREE. LEON GIRARD

FOREE & GIRARD,

Marchands commissionnaires,

Importeurs de Vins, Eaux de vie, Liqueurs, &c. &c. &c.

Rue St-Louis, No 7,

29 mr—1m près la rue Vieille Levée

A vendre ou à louer à bail.

La propriété bien connue comme résidence d'été entre les [illegible] sur le bayou [illegible] [illegible] [illegible]

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à F. D Aqui, & Co, ou à la boulangerie de F. D Aquin, & Co, rue de la Nouvelle-Levée, No 36.

Agence de la Compagnie d'Assurance du Soleil

A dater du premier jour du mois prochain, cette Compagnie assurera pour contre l'incendie hors de la ville. L. MATTHEWS,

29mr Agent

Ayant été nommés agents des conserves alimentaires bien connues de LOUIS LANGLET de St Louis Mo, nous appelons l'attention du public [illegible]

QUEYROUZE & LANGSDORF,

13 & 15 St-Louis

PAILLASSONS.

Vingt-deux cents et demi la yarde.

NOUS avons en magasin, et nous recevons constamment des principales manufactures des Indes Orientales, des PAILLASSONS, tels que Canton, Kaiyang, etc. aux prix réduits de vingt-deux cents et demi la yarde. Il reste quelques pièces des célèbres paillassons coupés de Bout.

F. MALLARD & Co.

30mrs Magasin de meubles de luxe 67 Royale

ADR. Z. CAVELIER L. F. MAXENT

CAVELIER & MAXENT,

Rue Royale, No. 169,

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 19dec

EN débarquement du navire Czoernig, de Bordeaux:

36 caisses fromages ronds, de Hollande, à vendre par CAVELIER & MAXENT.

8av 169 Royale

VIN EN CAISSE—107 caisses vin rouge St Estèphe Médoc, en débarquement du navire Adrastic, de Bordeaux, à vendre par

CAVELIER & MAXENT,

16fv 169, rue Royale.

FRANCIS FABRE & Co.

MAGASIN DE LINGE FAIT DE MODE,

29, rue des Magasins,

NOUS appelons l'attention de nos amis et le public à notre assortiment de choix de **Marchandises de Printemps et d'Eté**, consistant en marchandises sèches en tout genre, que nous offrons à des conditions libérales.

Chemises, Chemises.

LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de **Chemises en toile et coton,** qui ne peuvent être surpassées tant pour la qualité que pour la manière dont elles sont faites.

FRANCIS FABRE & CO,

7 av 29, Magasins.

EN débarquement du navire Czoernig, de Bordeaux:

40 barriques vin blanc Haut Sauterne.

70 barils	do	do	
6 demi-pipes eau de vie	} Du Perron Cognac		
10 quarts	do	} Crescent Brand.	
20 barils	do		

10 quarts pipes eau de vie P. Castillon & Co. Cognac

20 barils do do

THOMAS PINET & Co,

10av 27, Conti

P. H. MONSSEAUX,

Marbrier,

Importateur de Marbres étrangers et du pays.

Encoignure St Louis et Robertson,

Vis-à-vis le Cimetière Catholique No. 2.

Monuments—Tombes—

Pierres tumulaires—

Et en général tout ce qui concerne la Marbrerie.

20fv—1a

D. BORNIO Jr.,

Marchand Commissionnaire et importateur de cigares, tabac et café de la Havane.

Nº 34, RUE GRAVIER.

EN débarquement du navire Liberty, du Havre, et à vendre par les soussignés:

15 meules Gruyère 1ère choix;

25 caisses de 12 fromages tête Maure;

LANATA, GANDOLFO & Co,

20av 9 & 10, rue Jefferson

EN magasin—100 caisses olives Verdale; 50 caisses capres; 25 caisses capres; 25 caisses anchois; thon 10 livres, à l'huile, à vendre par

LANATA, GANDOLFO & Co,

20 av 9 & 10, Jefferson

EN débarquement—50 barriques vin rouge; 100 caisses vin Muscat, Delestang, Jorome Brive & Co; 50 caisses absynthe suisse Pernod Fils; 50 caisses eau de fleur d'oranger; à vendre par

LANATA, GANDOLFO & Co,

20 av 9 & 10, Jefferson

REÇU—100 caisses de vin Haut Sauterne;

100 do do Château Belair, rouge;

50 do vermouth;

200 paniers huile Im. Plagniol;

100 do do Berengelloyyal;

100 caisses fruits à l'eau de vie;

50 quarts Cognac diverses marques et à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co

30av 9 et 10, Jefferson

Banque des Citoyens de la Louisiane.

23 mars 1852.

LES actionnaires sont invités à se présenter à la Banque en personne ou par leurs fondés de pouvoir pour voter par écrit pour ou contre l'acceptation d'un acte intitulé: "Acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens," passé par la législature de cet Etat, le 10 mars 1852. Les votes seront reçus et enregistrés à partir de ce jour de 11 heures à 2 heures, jusqu'au 30 avril prochain.

Par ordre de la Direction,

25 mr EUG. ROUSSEAU, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

25 mars 1852.

UNE assemblée des actionnaires aura lieu au local de la Banque, lundi 3 mai prochain, de 10 heures à 2 heures, pour procéder à l'élection de trois commissaires conformément à la 3me section d'un acte intitulé: "Acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens," adopté le 10 mars 1852. Les actionnaires sont invités à participer à la dite élection en personne ou par procuration.

Par ordre, EUG. ROUSSEAU,

25 mr Caissier.

Crême à la glace, Limonade glacée et Sorbets.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ouvriront leur établissement, situé au ferry de la première municipalité, samedi prochain 10 du courant.

Les dames et messieurs trouveront toujours dans cet établissement des crèmes à la glace, limonades, sorbets, etc. qui seront servis avec attention et promptitude.

Les propriétaires ayant fait de grandes améliorations pour assurer à leur établissement l'agrément et le confort, espèrent mériter le patronage du public.

Il y a des places réservées pour les personnes de couleur.

9av—1m CONSTANTINE KILITI & Co

Association catholique de la Nouvelle-Orléans, pour venir au secours des orphelins.

Nlle-Orléans, 20 avril 1852.

UNE élection pour quinze directeurs de cette association, devant servir pendant l'année courante, sera tenue à la résidence du révérend archevêque Blanc, rue Condé, le 2 mai prochain, entre 10 heures A. M. et 10 heures P. M.

Par ordre de la Direction

20 av THOS LAYTON secrétaire

$300 DE RECOMPENSE.

Société Ibérienne de Bienfaisance Mutuelle.

Dans la séance du 5 courant, il a été résolu que la récompense susdite de 300 piastres sera donnée à la personne qui arrêtera ou fera arrêter l'assassin ou les assassins du sociétaire, don José CRESPO, qui a été assassiné le 1er du courant.

Nlle-Orléans 6 avril 1852.

Par ordre du président

7av—1 FDO DE FUENTES Secrétaire

$300 Recompensa.

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA

EN sesion del 5 corriente fué resuelto, dar la recompensa arriba dicha de trescientos pesos, à la persona que prenda ó haga prender el asesino ó asesinos del socio Dn JOSE CRESPO, asesinado el 1ro del corriente.

Nueva Orleans, abril 6 de 1852

De orden del presidente

6 av Fdo DE FUENTES, secretario.

Fillmore Rangers' Reveille.

Liqueur superfine—Par J. F. B.

LE Fillmore Rangers' Reveille est une nouvelle liqueur composée par J. F. B. et qui a un goût fin et délicat. Elle se vend à la bouteille, à la douzaine ou au gallon. Les familles et propriétaires d'hôtels sont invités à en faire l'essai. Le dépôt est établi chez J. V. BARRETT,

No 54, Vieille Levée, entre St-Louis et Conti.

1er av—8f

AVIS—Le soussigné partant pour l'Europe invite les personnes à qui il peut devoir de se présenter dans le délai de 10 jours, à M. DGO. FATJO, rue Vieille Levée, No 153, pour être payées.

13av—10 SILVESTRE ANGLADA

J. MENARD,

181, *Vieille Levée, entre Hopital et Quartier,*

VIENT de recevoir par le navire Amélia du Havre, un assortiment de graines pour le printemps et l'été, se composant d'une grande variété de graines de choux, choux-fleurs, radis, concombre, melon, cantaloup, haricots, pois, carottes, betterave, céleri plein blanc, laitue, graines de trèfle, de luzerne, etc. Toutes ces graines sont de bonne qualité [illegible] et convenables pour le marché de la Nouvelle Orléans.

P. S. L'on trouvera également une grande variété de plantes artistiques, le tout à des prix très modérés. 13av

Tapis à des prix réduits pour de comptant.

UN grand assortiment de tapis de velours et Bruxelles, Ingrain, Vénitien, etc.

Paillassons et Tapis toile cirée

de toutes largeurs, [illegible] [illegible] [illegible] A. BROUSSEAU & Co,

22 av 3, rue de Chartres

S. V. BARRETT,

Agent et négociant de Vins, Eaux-de-vie, Bouteilles, Capsules, Etiquettes, &c.

No 54, VIEILLE LEVEE.

Les commandes sont exécutées avec promptitude et les conditions sont libérales. 12 av

BOTTES ET SOULIERS—300 caisses en débarquement des navires Anna Kimball, Oregon et Viola, de Boston, consistant en un assortiment choisi de Bottes et Souliers convenables pour le marché de la ville et de la campagne, à vendre par

JOHN M. GOULD & Co,

12 av 8, Magasins.

Chapeaux de paille.

RECEMMENT reçus par les navires Anna Kimball, de Boston—100 caisses de chapeaux de paille pour hommes, garçons et enfants, toutes sortes, à vendre aux conditions libérales par

JOHN M. GOULD & Co,

12av 8, Magasins.

A vendre pour cause de départ.

LE soussigné informe messieurs les confiseurs, pâtissiers, restaurateurs et les personnes qui voudraient s'établir, qu'il vend à bon compte les articles suivants: casseroles, alambics et autres ustensiles de cuisine, et [illegible] [illegible] [illegible]

J. E. DU RET, chaudronnier,

rue St Louis, No 14 entre Levée et Chartres

19mr—1m

HENRY VALETON,

90, rue St-Louis,

OFFRE à vendre de directe importation et à prix réduits;

100 barriques vin rouge bon ordinaire;

25 do do supérieur pour famille;

25 do vin blanc Haut Sauterne;

250 caisses vin rouge bon ordinaire;

100 do 1er grand vin Haut Brion de Larrieu;

10 do de 24 demi bouteilles vin de Cantenac;

30 do vin blanc Sauterne et Cantenac;

250 paniers champagne supérieur de bouteille importées.

110 caisses vin du Rhin des meilleures marques;

125 do [illegible] vins supérieurs de Bourgogne, Chablis, Sherry, Madère, Porto, Alicante, etc.

30 barils [illegible] Porto,

25 futailles Cognac de diverses qualités,

2 bariques vieux Cognac 1795 à $10 le gallon;

Liqueurs:

1300 paniers anisette sur. surfine et surperfine;

100 caisses curaçao de Hollande,

100 do do marasquin de Zara,

100 paniers guignolet d'Angers véritable,

300 caisses liqueurs assorties, [illegible] et superfines;

50 do liqueurs supérieures flacons porcelaine;

50 do curaçao blanc supérieur,

50 do kirsch et absinthe suisse supérieure,

100 do wine bitters, peppermint, noyau, eau verte, crème de thé, Danzick, et en général les meilleures boissons, à la bouteille, à la douzaine ou au gallon.

Conserves:

70 caisses de [illegible], sardines J Peneau;

12 do de 12 bouteilles fruits assortis au jus do;

12 do cèpes et champignons à l'huile et naturel;

10 do petits pois truffés et pâtés truffés;

50 do fruits à l'eau de vie et au sirop;

100 do saucissons assortis, anchois à l'huile, olives farcies, fruits secs, fromages, thé et café, des meilleures qualités, sirops assortis, chocolat, etc., et un assortiment des meilleures épiceries. 13av

BOITES DE CEDRE—300 douzaines de cèdre pour fabricants de cigares, de la grandeur de Regalia, en débarquement de la barque Milaudon, de la Havane et à vendre par D. BORNIO Jr,

2av 34, Gravier

CIGARES de la Havane—350,000 Regalias, Millares, Panetelas, Cilendrados, Londres, &c., en débarquement de la barque Millaudon, de la Havane, et à vendre par D. BORNIO Jr,

2av 34, Gravier

EN débarquement du Caledonia, de Bordeaux: 30 barriques vin rouge bon ordinaire: à vendre par ANT. GIRAUD,

5 av 46, Vieille Levée

M. De Goer & Riffard,

Agents pour les Couvertures célèbres de E. Grenier,

ONT l'honneur d'informer messieurs les Habitants et Négocians, qu'ils auront constamment en mains à partir de ce jour un assortiment complet des couvertures à nègres 1re qualité, blanches, bleues, grises et grises.

Conditions raisonnables. 7av

CHAPEAUX en Castor gris—2 caisses qualités supérieures, à vendre au-dessous du prix coûtant par H. DE GOER & RIFFARD.

7av

BAREGES grande Nouveauté—2 caisses barèges imprimés, reçues par le Georgia, à vendre par

7av H. DE GOER & RIFFARD.

CHAUSSETTES pour enfans—100 douz. chaussettes légères pour enfans de 3 à 8 ans, à vendre par LAGAY & LECARU,

20mr 36 rue de Chartres

FOULARDS et Cravates—Un joli assortiment reçu par les derniers arrivages de France et du Nord, à vendre par LAGAY & LECARU,

20mr 36 rue de Chartres

EN débarquement du navire Caledonia, de Bordeaux,

4 quarts cognac "Aigle," 1re preuve,

8 do do "Léonard," 2me preuve,

2 demi-pipes do 1re preuve,

4 quarts cognac, 1re preuve,

5 bouteilles do 1re preuve,

A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,

2 av 13 et 15, rue St-Louis.

Cognac Pellevoisin.

250 FUTAILLES fine preuve pâle et foncé; 100 do 2me preuve, pâle, de 1825; 100 demi-futailles fine preuve, pâle et foncé de 1830, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & C°,

27dc—1m 26, rue de la Douane

Cognac de J. Faure & Co.

5 BARILS fine preuve pâle et foncé; 5 do 1re do du vieux, à vendre par

TH. BAILLY BLANCHARD & C°,

7fv—1m 26, rue de la Douane

10 piastres de récompense.

Parti marron le nègre BAZILE, âgé de 20 ans, taille d'environ 5 pieds 4 pouces, peau rouge, un peu de barbe sur la lèvre supérieure, et louchant un peu; il a quitté l'habitation de feu Mme veuve François Delery, paroisse Jefferson, le dimanche 11 courant, et a été vu depuis à la Nlle-Orléans; lorsqu'il est parti, il portait un pantalon et un gilet de kersey et une chemise de toile rouge.

Le soussigné paiera la susdite récompense à quiconque le logera dans une des prisons de cette paroisse ou qui l'amènera à son domicile rue de l'Hôpital No. 179.

20av—4 CHS. DELERY, ex. testamentaire.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le nègre EDOUARD âgé de 36 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, teint [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

PORCELAINE dorée, fantaisie—12 caisses porcelaine de fantaisie, reçue par l'Amélia, à vendre par BARNARD TURPIN,

20av 90, Vieille Levée

PAPIERS FRANÇAIS—[illegible] caisses papier à écolier réglé et non réglé; do à lettres blanc, azuré réglé et non réglé, papier couronne pour affiches, papier à copier, papier pelure, papier [illegible], papier [illegible], &c. &c., à vendre par

BERNARD TURPIN,

20av 90 Vieille Levée

COUVERTS en fer battu—4 caisses couverts en fer battu "à la clef,"

A vendre par BERNARD TURPIN,

20av 90, Vieille Levée

QUINCAILLERIE de fer blanc—6 caisses verrou, loquets, &c, &c, à vendre par

BERNARD TURPIN,

20av 90, Vieille Levée

EVANTAILS—1 boîte [illegible] à vendre par BERNARD TURPIN,

[illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans

JEUDI, 22 AVRIL,

Bénéfice de M. DIGUET,

GUILLAUME TELL,

Grand opéra en 3 actes, de Rossini

On commencera à sept heures.

Un grand Bal de Société paré sera donné à la *Salle de Vauxhall*, rue du Camp, le *Samedi soir, 1er mai 1852.*

COMITE D'INVITATION.

MM. F. Denson, 60 rue des Magasins; L. P. Fisher, E. Durel, 26 Arsenic; D. Munson; Alfred Coron, 67 rue de Chartres; A. Villeré; Wm. Chevalier; O. M. Lecuillier; Thos. W. Salomon, 75, rue de Chartres; D. A. Voisin; L. Collie, 92 rue Tchoupitoulas; L. R. Larose; E. Lecuillier, 47, rue Chartres, Edw. D. Wiltz.

Prix des billets $2. 00. On pourra s'en procurer dans les principaux magasins de musique et à la salle.

Les demandes d'invitation pour les dames devront être faites au comité. Aucune dame ne sera admise sans un billet. 21 av

ARMORY HALL.

DEUX REPRESENTATIONS SEULEMENT.

Jeudi et Vendredi soirs 22 et 23 avril.

Les célèbres Campanologiens ou sonneurs de cloches, venus et costume de leur pays, ainsi que Herr FRANZ STOEPEL, instrumentiste et inventeur d'un instrument en PAILLE et BOIS, annoncent qu'ils donneront deux concerts dans un genre nouveau.

Les portes seront ouvertes à 7 heures. On commencera à [illegible]. Prix d'entrée 50 cents: enfants 25 cts.

Pour plus amples informations voyez les programmes.

HERR STOEPEL........ Chef d'orchestre

R. T. GREENWOOD......... Régisseur.

Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opélousas et de l'Ouest.

AVIS est par le présent donné, que les livres de souscriptions au fonds capital de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de l'Ouest, sont maintenant ouverts aux endroits ci-dessous à la Nouvelle-Orléans et dans ses environs.

PREMIER DISTRICT—Au bureau d'assurance du Crescent et à la banque de l'Union, rue St-Charles

SECOND DISTRICT.—Au bureau de M. M. Cohen, No 22, Exchange Place, et au bureau de M. Chiapella No 27, rue Royale.

TROISIEME DISTRICT.—Au bureau des banques à remorque de l'Océan, faubourg Marigny.

QUATRIEME DISTRICT.—Au bureau de L. R. Kenny, encoignure des rues Jackson et Tchoupitoulas.

ALGER.—Au "Louisiana Dock," et chez MM. Rosso et Segera.

GRETNA.—A la fonderie de Sylvester Bennet.

Les livres seront fermés le 1er de mai prochain, et ne s'ouvriront qu'après l'élection des directeurs.

Une assemblée des actionnaires aura lieu à la salle du Lycée, JEUDI, 13 de MAI, 1852, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pour procéder à l'élection des directeurs, et pour s'occuper d'autres affaires.

C ADAMS, Jr, Président.

BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 14av—27

[illegible] Railroad de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Reduction de prix.

Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1851

AVIS—A dater du 1er novembre prochain, les réductions suivantes auront lieu dans les prix de transport sur ce chemin:

A Lafayette—Paquets de 20 tickets........ $0 50 cts.

A Lafayette—Billets personnels et mensuels, 4 00

A l'Avenue Napoléon—Prix du ticket..... 10

A Carrollton—Paquets de 20 tickets........ 5 00

Tous les autres prix restent les mêmes.

Par ordre de la direction:

11 oct CHARLES BAQUIE, Secrétaire

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, le 13 avril 1852

L'ELECTION annuelle de neuf directeurs pour le service de cette compagnie le lundi 26 de ce mois, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

14 av—12 G. TUYES, Secrétaire

Bureau des Terres de la Louisiane.

Baton-Rouge, 7 avril 1852.

AUX porteurs de certificats de terres, émis par Richard Loochs, et devant registrer du Bureau des Terres:

Vous êtes par le présent notifiés, conformément à une résolution adoptée à la dernière session de la Législature et approuvée le 2 mars 1852, de présenter lesdits certificats, vous qui devant [illegible] chard Loochs, en Registre du Bureau des Terres de Baton-Rouge, afin de s'assurer de ceux qui doivent être payés [illegible] [illegible] la Législature. W H CRESSWELL,

[illegible]

VINS MOUSSEUX CATAWBA, DE LONGWORTH,

en la museau en 1850.

QUELQUES caisses de vins délicieux de la récolte de 1850, à vendre par

S. V. BARRETT, 54, Vieille Levée.

19av—6f Distributeur de la Louisiane

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société de ce jour une société pour affaires d'agence et de commission en général, sous la raison commerciale FOREE & GIRARD.

GUSTAVE FOREE,

22 mar—30 LEON GIRARD.

TOILERIES.

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Sea Shore, de Bordeaux, Empire City, Jeanne Harrington et Atlantic, de New-York, les articles suivants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés, au comptant:

Toiles d'Irlande 3/4, de do 9/4 pour taies d'oreiller

Toiles de Paris, do do Courtrai.

Bretagnes et Platilles.

Toiles à draps d'Irlande, 8/4, 9/4, 10/4, 12/4 et 13/4 de do Français de Cretonne; 8/4 et 10/4 large

Damassé pur fil 7/4, 8/4 et 10/4.

do do do 8/4 et 10/4

Nappes et Serviettes par 1/2 barres rouges et bleues; de de damassés blanches et écrues.

Serviettes de toiles d'Irlande par 12, 14 et 16 couvertes avec nappes et sur nappes; Articles de Bureau, Serviettes à barbe.

Essuie-mains écrues et blanches.

Serviettes en do de barres blanches, rouges et bleues.

BARRIERE, LACAPERE & Co,

35, rue de Chartres

A. BARRAUD,

49, *Rue de Chartres, entre Bienville et Douane*

REÇU par les navires Amélie et Elisabeth, du Havre:

Garnitures dépuis $1; peignes écaille et autres, éventails riches et ordinaires, brodées et étoffes en plaines; mouchoirs de batiste et cotons, bracelets en or, en argent et autres à des prix défiant toute concurrence. Coiffures en cheveux et en [illegible]. Fausses nattes [illegible] [illegible] Pour les Instructions [illegible]

[illegible] [illegible]

Gants Jouvin à 30 cts la paire.

Lances de coiffeur.

Faux cheveux en tous genres.

AVIS—Toutes ces marchandises seront vendues à très bas prix. 16av

POUDRE MARGUERITE,

pour blanchir et conserver la peau.

CE nouveau produit ayant acquis une prééminence par tous les [illegible] dames de Paris, sera mis en vente auprès des personnes qui en feront usage.

Dépôt, rue du Canal, 67, chez Mme THEODORE.

1av—1m

EN débarquement du navire Elsinore, du Havre, à vendre par le soussigné—

200 fromages de Hollande;

30 meules Gruyère 1re qualité;

25 do Pâte grasse, à vendre par JEAN FISSE,

7av Encoignure St Pierre et Royale

CIGARES—50,000 cigares en boîtes de 1000 et 200 importés par le brick Amerika, à vendre par BRUGUIERE & CO,

9 av 9, Bienville

BOUGIES—300 caisses bougies stéarines à vendre par BRUGUIERE & Co,

8av 9, rue Bienville

SARDINES A L'HUILE—150 caisses de la marque J. Guillaud, à vendre par

BRUGUIERE & Co,

8av 9, rue Bienville

VIN—300 caisses rouge et blanc de bonne qualité à vendre par BRUGUIERE & Co,

8av 9, rue Bienville

BERGASSE—45 barriques vin rouge Bergasse, à vendre par JOSEPH LARAYA

2av No 11 Jefferson, No 12 Toulouse

EN magasin et à vendre par le soussigné—[illegible] Cognac, diverses marques, 15 fût de [illegible], que Lecocq, 4 do [illegible]

PAUL LACROIX,

rue Toulouse No 13

EN magasin et à vendre par le soussigné—[illegible] bouteilles, qualité [illegible] à vendre par PAUL LACROIX

3 av 13 Toulouse

HUILE D'OLIVE—150 paniers huile en grandes bouteilles, véritable Plagniol, à vendre par

DUMA LACOSTE,

3av 147, rue Royale

ABSINTHE suisse—100 caisses, marque, Brunston & Co, en magasin et à vendre par

GILDEMEESTER & Co

14 av 33, rue Gravier

CERISES et fruits à l'eau de vie:

100 caisses cerises à l'eau de vie;

75 do abricots do;

50 do prunes do;

15 do poires do;

50 do fruits do assortis, à vendre par

DUMA LACOSTE.

3av 147, rue Royale

PORTWINE—[illegible] Portwine de Dermott town, 34 do Madère de P Daguet; 370 caisses muscat, en débarquement du navire Heory, venant de Marseille à vendre par J. & J. TARDOS.

VIN en barriques—40 barriques vin Margaux Médoc, à vendre par B & J TARDOS,

19 mr 31, Vieille Levée

VIN en caisses—[illegible] caisses vin St-Julien Médoc, 479 caisses St Estèphe Médoc; 20 do Kirwan, 25 do Léoville; 6 do Yquem, à vendre par

J & J TARDOS

19 mr 31, Vieille Levée

ADOLPHE BLAGNE,

60, rue Royale,

Entre Conti et Bienville,

INFORME les dames qu'il a un assortiment très varié des articles suivants:

Cols [illegible] pour robes,

do chenille do

do pour [illegible]

Bas soie blancs, brodés,

do fil d'Ecosse do et unis,

Tours de gants, rubans et cygne,

Eventails très-riches et simples,

Porte-bouquets, cornets de bal,

Gants jouvin.

En LOTERIE—Un magnifique service de dessert en porcelaine décoré avec les pièces principales montées sur bronze doré—Valeur [illegible] piastres

[illegible]

Chapeaux français en soie.

REÇU par les derniers arrivages du Havre et à vendre par le soussigné:

Chapeaux soie gris, dernier genre;

" [illegible]

" [illegible] dernier genre;

" [illegible] pour hommes et enfants,

" [illegible]

THEODORE FROIS,

14, rue du Canal

HABILLEMENTS D'ENFANTS.

[illegible] rue de Chartres

[illegible]

[illegible] G. VALETON & Co,

1 mai 23, Toulouse